

Le Collège communal de la Ville de THUIN, en séance le 07 février 2020, a décidé de convoquer les Membres du Conseil communal à la réunion qui se tiendra le **18 février 2020 à 19h30**, à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil, Grand'Rue 36, à 6530 Thuin.

A Thuin, le 10 février 2020.

La Directrice générale,

Ingrid LAUWENS



Par le Collège,

Le Député-Bourgmestre,

Paul FURLAN

## ORDRE DU JOUR

### SÉANCE PUBLIQUE

- 1 Approbation du procès-verbal de la séance précédente.
- 2 Communications du Bourgmestre et/ou du Président.
- 3 Programme "communes Energ-Ethiques"- Rapport final 2019-Approbation.
- 4 Enseignement fondamental - Décret "pilotage" - Conventions d'accompagnement et de suivi dans le cadre du dispositif de pilotage des écoles retenues dans la troisième phase des plans de pilotage.
- 5 Plan de Cohésion sociale – Convention avec le Service d'Intégration Sociale de l'ISPPC-Approbation du rapport d'activités et des comptes 2019.
- 6 Communication du rapport relatif à l'emploi des travailleurs handicapés au 31.12.2019 au sein de l'Administration communale.
- 7 Ancienne Maison communale de Gozée - Renouvellement de la Convention d'occupation de la salle des mariages par le "Foyer Culturel Gozéen".
- 8 Travaux forestiers - Approbation du devis non subventionnable SN/613/10/2020.
- 9 Travaux forestiers - Approbation du devis non subventionnable SN/613/6/2020.
- 10 Vente du bois de Rance - Résiliation de la location du droit de chasse - Décision.
- 11 Construction d'un cabinet de neurochirurgie et de 4 appartements - Déplacement du sentier n°56 et travaux d'amélioration du chemin n°12 à Gozée - Approbation.
- 12 Approbation de la dotation communale 2020 à la Zone de Police Germinalt - Décision.
- 13 Ratification de décisions prises par le Collège communal sur pied de l'article 60 § du Règlement Général de la Comptabilité Communale.
- 14 Ratification de décisions prises par le Collège communal sur pied de l'article L1311-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.
- 15 Communication de l'arrêté du Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, réformant le budget communal 2020.
- 16 Désignation d'un expert agréé pour réaliser le contrôle qualité préalable aux divers chantiers de travaux- Choix du mode de passation et des conditions du marché.
- 17 Travaux d'amélioration de voirie rue des Écureuils (partie) à Gozée - Choix du mode de passation et des conditions du marché.
- 18 Travaux d'amélioration de voirie Chemin de Clermont à Thuillies - Choix du mode de passation et des conditions du marché.
- 19 Travaux d'aménagement de voirie rue Marianne à Thuin - Choix du mode de passation et des conditions du marché.
- 20 Travaux de rénovation de la Chapelle d'Hourpes - Choix du mode de passation et des conditions du marché.
- 21 Règlement de la redevance communale sur l'enlèvement des dépôts sauvages de déchets de compositions diverses.

### SÉANCE À HUIS CLOS

- 22 Sanctions administratives - Désignation d'un fonctionnaire sanctionnateur - Décision.

- 23 Désignation d'une graduée spécifique dans le cadre des projets thématiques APE « agent constatateur communal » - Confirmation.
- 24 Désignation d'une graduée spécifique dans le cadre du Plan Marshall2.vert et des projets thématiques APE « Communes énerg-éthiques » - Confirmation.
- 25 Désignation d'une graduée spécifique dans le cadre des projets thématiques APE « conseillers logement » - Confirmation.
- 26 Désignation d'une assistante sociale dans le cadre des projets thématiques APE « Plan Habitat Permanent » - Confirmation.
- 27 Désignation d'une accueillante d'enfants salariée - Confirmation.
- 28 Engagement d'un étudiant dans le cadre d'un contrat d'alternance (CEFA) - Ratification
- 29 Mise à disposition de l'ASBL Maison des Jeunes d'une employée d'administration – Approbation de la convention.
- 30 Mise à disposition au CPAS de Thuin d'un employé d'administration – Approbation de la convention.
- 31 ATL- Désignation des moniteurs pour le stage de carnaval.
- 32 Enseignement fondamental - Admission au stage d'une directrice d'école dans une école fondamentale ordinaire.
- 33 Enseignement artistique à horaire réduit – Ratification de décisions prises par le Collège communal.